



# PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2009

## **Sommaire**

1. Les dispositions législatives .....	1
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration .....	2
3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration de 2008	
3.1. Le nombre de personnes sélectionnées .....	2
3.2. Le nombre d'immigrants admis .....	2
4. Les objectifs de sélection en 2009	
4.1. Le nombre de certificats de sélection visé .....	4
4.2. La répartition géographique de la sélection .....	5
5. Les objectifs d'admissions en 2009	
5.1. Le nombre d'immigrants visé .....	6
5.2. La répartition géographique des admissions .....	8

## **Réalisation**

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction générale de l'immigration (DGI) et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2009

ISBN : Version imprimée 978-2-550-54961-1

Version électronique 978-2-550-54962-8

## PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2009

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2009* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, chapitre I-0.2).

### 1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

*Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*

*Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*

*Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*

*Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*

*Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

## **2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration**

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2009* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire, après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

## **3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration de 2008**

### **3.1. Le nombre de personnes sélectionnées**

En 2008, 49 136 certificats de sélection ont été délivrés à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec en la matière. Les objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2008*, qui visait la délivrance de 46 500 à 49 600 certificats de sélection, ont donc été atteints (tableau 1, p. 4).

### **3.2. Le nombre d'immigrants admis**

Le Québec visait, en 2008, l'admission de 46 700 à 49 000 résidents permanents. Ce sont en fait 45 264 personnes qui s'y sont établies.

Les admissions de 2008 se répartissent de la façon suivante (tableau 3, p. 7) :

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet économique est ventilé comme suit :
  - Travailleurs qualifiés : 26 811 admissions.
  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : 1 300 admissions.
  - Autres immigrants économiques : 1 328 admissions.
- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial s'élève à 10 494.

- Les 4 520 admissions du volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, sont ventilées comme suit :
  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : 2 414 admissions.
  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : 2 106 admissions.
- Autres immigrants : 811 admissions.
- La proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission en 2008 s'élève à 60 %.
- La part des admissions découlant de la sélection québécoise est de 72 %.
- La proportion de l'immigration économique atteint 65 %.

## 4. Les objectifs de sélection en 2009

### 4.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 54 800 et 58 300 certificats de sélection devraient être délivrés en 2009. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : Entre 43 000 et 45 000 personnes.
- Gens d'affaires : Entre 8 000 et 9 000 personnes.
- Autres immigrants économiques : Entre 600 et 800 personnes.
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : Entre 2 300 et 2 500 personnes, dont environ 500 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes.
- Autres immigrants : Entre 900 et 1 000 personnes.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2009 en regard des résultats atteints en 2006 et en 2007 et des résultats prévus en 2008.

**Tableau 1**

**Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec<sup>a</sup>**

	Résultats			Plan 2009 <sup>b</sup>	
	2006	2007	2008	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	32 520	35 472	37 168	43 000	45 000
Gens d'affaires	4 761	5 998	6 238	8 000	9 000
Autres catégories économiques <sup>1</sup>	563	774	2 360	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>2</sup>	2 155	2 370	2 640	2 300	2 500
Autres immigrants <sup>3</sup>	1 208	1 029	730	900	1 000
<b>Total</b>	<b>41 207</b>	<b>45 643</b>	<b>49 136</b>	<b>54 800</b>	<b>58 300</b>

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2009, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

## 4.2. La répartition géographique de la sélection

En 2009, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

**Tableau 2**

**Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2009, selon le continent de dernière résidence<sup>a b</sup>**

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	15 000	15 700	200	300
Amérique	7 100	7 400	200	200
Asie	9 500	10 000	7 400	8 300
Europe	11 400	11 900	200	200
<b>Total</b>	<b>43 000</b>	<b>45 000</b>	<b>8 000</b>	<b>9 000</b>

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2009, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

## 5. Les objectifs d'admissions en 2009

### 5.1. Le nombre d'immigrants visé<sup>1</sup>

À la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010, tenue par la Commission de la culture en septembre et octobre 2007, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a annoncé que le Québec vise une hausse progressive des niveaux d'immigration. Ainsi, en 2009, le Québec devrait accueillir entre 47 400 et 50 000 immigrants. Ceci constitue la deuxième phase d'un plan de trois ans qui portera ce nombre à un niveau de 52 400 à 55 000 admissions en 2010.

Le plan d'immigration pour 2009 vise à :

- Hausser le nombre de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions.
- Accroître le nombre de travailleurs sélectionnés et leur proportion dans les admissions, tout en favorisant une meilleure adéquation avec les besoins de main-d'œuvre des régions, de la Capitale nationale et de la métropole, et en accentuant la sélection de personnes en séjour temporaire au Québec à titre d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires.
- Accroître le volume des investissements générés par les immigrants gens d'affaires.
- Maintenir au sein des admissions, une majorité de personnes connaissant le français.

Les objectifs d'admissions pour 2009 par catégorie d'immigration sont donc composés de la façon suivante (tableau 3, p. 7) :

- Immigration économique : De 31 300 à 32 800 personnes, soit une hausse par rapport aux résultats des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 28 400 à 29 500 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 1 000 et 1 200. Le volume d'admissions de gens d'affaires pourrait s'établir entre 1 900 et 2 100.
- Regroupement familial : De 10 700 à 11 200 personnes, un volume en croissance par rapport aux années précédentes.

---

<sup>1</sup> Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

- Réfugiés et personnes en situation semblable : De 4 500 à 4 900 personnes, incluant entre 2 300 et 2 600 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 2 200 et 2 300 admissions.
- Autres immigrants : Entre 900 et 1 100 personnes pourraient être admises en 2009.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 73 % du total des admissions. La proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission pourrait atteindre 60 % du volume global.

**Tableau 3**

**Le nombre de personnes admises au Québec<sup>a</sup>**

	Résultats <sup>b</sup>			Plan 2008		Plan 2009 <sup>c</sup>	
	2006	2007	2008	Min.	Max.	Min.	Max.
<b>Immigration économique</b>	<b>25 985</b>	<b>28 030</b>	<b>29 439</b>	<b>30 400</b>	<b>31 400</b>	<b>31 300</b>	<b>32 800</b>
Travailleurs qualifiés	23 639	25 548	26 811	28 100	28 800	28 400	29 500
Gens d'affaires	1 664	1 852	1 300	1 700	1 900	1 900	2 100
Autres catégories économiques <sup>1</sup>	682	630	1 328	600	700	1 000	1 200
<b>Regroupement familial</b>	<b>10 408</b>	<b>9 776</b>	<b>10 494</b>	<b>10 000</b>	<b>10 400</b>	<b>10 700</b>	<b>11 200</b>
<b>Réfugiés et personnes en situation semblable</b>	<b>7 102</b>	<b>5 934</b>	<b>4 520</b>	<b>5 200</b>	<b>6 000</b>	<b>4 500</b>	<b>4 900</b>
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>2</sup>	2 279	2 075	2 414	2 200	2 500	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place <sup>3</sup>	4 823	3 859	2 106	3 000	3 500	2 200	2 300
<b>Autres immigrants<sup>4</sup></b>	<b>1 191</b>	<b>1 461</b>	<b>811</b>	<b>1 100</b>	<b>1 200</b>	<b>900</b>	<b>1 100</b>
<b>Ensemble de l'immigration</b>	<b>44 686</b>	<b>45 201</b>	<b>45 264</b>	<b>46 700</b>	<b>49 000</b>	<b>47 400</b>	<b>50 000</b>
Part de la sélection québécoise <sup>5</sup>	66 %	70 %	72 %	72 %	72 %	73 %	73 %
Part de l'immigration économique	58 %	62 %	65 %	65 %	64 %	66 %	66 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	58 %	60 %	60 %	62 %	61 %	60 %	61 %

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2008.

c Les volumes d'admissions planifiés pour 2009, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

## 5.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2009 se répartissent relativement également selon le continent de dernière résidence. La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Europe et d'Afrique.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, avec une concentration particulière en Asie.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

**Tableau 4**

**Les admissions planifiées en 2009, selon le continent de dernière résidence<sup>a b</sup>**

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.								
Travailleurs qualifiés	8 160	8 470	6 120	6 340	5 870	6 080	8 270	8 610	28 400	29 500
Gens d'affaires	350	390	30	30	1 430	1 590	90	90	1 900	2 100
Autres catégories économiques <sup>1</sup>	50	80	10	10	900	1 100	30	30	1 000	1 200
Regroupement familial	2 830	3 000	2 730	2 860	3 530	3 710	1 580	1 640	10 700	11 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>2</sup>	340	370	1 100	1 110	890	1 140	0	0	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place <sup>3</sup>	640	680	950	1 000	520	540	90	100	2 200	2 300
Autres immigrants <sup>4</sup>	250	270	310	330	320	380	70	70	900	1 100
<b>Total</b>	<b>12 620</b>	<b>13 260</b>	<b>11 250</b>	<b>11 680</b>	<b>13 460</b>	<b>14 540</b>	<b>10 130</b>	<b>10 540</b>	<b>47 400</b>	<b>50 000</b>

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2009 ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

**Immigration  
et Communautés  
culturelles**

**Québec**

